



Le partenaire de tous les salarié-e-s Manpower !

NAO 2023, **L'UNSA MANPOWER** Le pragmatisme à votre service !

Dans le contexte économique actuel, complexe et incertain, nous sommes conscients de vos préoccupations légitimes en matière d'évolution salariale. **L'UNSA Manpower a toujours porté haut vos revendications pas à pas et avec détermination.**

Malgré la situation, nous avons su faire passer les attentes des salariés Manpower et avons fait comprendre à la direction nos attentes légitimes. Seule une reconnaissance des efforts et des contributions des salariés contribuera à préserver la capacité à attirer des talents chez Manpower France.

Grâce à notre ténacité, une dernière étape de négociation s'est tenue en Décembre au cours de laquelle la Direction a fait évoluer les mesures proposées comme suit :

- Une mesure **d'augmentation générale forfaitaire de 90 euros bruts au 1^{er} janvier 2023**, sous condition de disposer de 18 mois d'ancienneté, soit l'équivalent d'un montant brut fixe annuel de 1.170 euros pour un collaborateur à temps plein sans absence sur l'année ;
- **Une enveloppe dédiée au financement des augmentations individuelles et des promotions représentant 2 % de la masse salariale** (application au 1^{er} juillet 2023) ;
- **Une mesure dite « bas salaires » de 24.000 euros** (salaire annuel brut minimum, toutes primes et 13^{ème} mois inclus, des salariés présents au 31 décembre 2023, hors alternants, à temps plein et sans absence sur l'année).

S'ajoutent à ces mesures salariales :

- Des Tickets CESU de 400 euros dont 75 % pris en charge par l'Entreprise et 25 % par les salariés qui souhaitent en bénéficier.
À titre dérogatoire, la prise en charge par l'Entreprise est de 100 % pour :
 - Les salariés en situation de handicap ;
 - Les salariés en arrêt de travail de plus de 4 semaines consécutif à un accident de travail ;
 - Les salariés « aidants familiaux ».
- Un engagement de la Direction à organiser des réunions avec les Organisations Syndicales traitant des thématiques suivantes :
 - Plan d'Épargne Retraite Collectif ;
 - Forfait Mobilité Durable.La Direction demandera également à la Direction Achats de réaliser un benchmark sur les frais repas.

L'UNSA Manpower a été l'une des premières organisations à donner son accord. Nous partons du principe que le contexte étant compliqué, un refus de signature ferait prendre un risque supplémentaire de perte des propositions de la direction. Nous sommes conscients de la nécessité de faire mieux, mais prenons en compte ces avancées si minimes soient-elles au bénéfice de salariés qui ont perdu du pouvoir d'achat.

Nous comptons donc sur une implication de chacune et de chacun de vous pour continuer à peser et porter la parole de tous les salariés Manpower France.

Excellente année 2023 !

Renforcez l'UNSA Manpower et adhérez en nous contactant



Contact national

Sandrine VERDIER

Consultante Manpower - Déléguée Syndicale Centrale

06 26 76 80 02 - unsa.manpower@gmail.com



NOUVEAU SITE INTERNET

<https://unsa-manpower.fr/>

**Le syndicalisme au service
de la justice sociale !**